

## PREPARATION AU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI (CCPCT)

Répertoire Spécifique : RS5635

### Code ROME

N4102

### Objectifs

Se préparer efficacement, se présenter et réussir l'examen afin d'obtenir le certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

Organisé par la chambre de métiers, l'examen se divise en deux parties :

- partie "admissibilité" (théorie)
- partie "admission" (pratique)

Attention, l'accès à la partie "admission" nécessite l'obtention de la partie théorique de l'examen.

### Objectifs pédagogiques

Acquérir les connaissances nécessaires pour devenir chauffeur de taxi.

Acquérir les compétences pour créer sa société et maîtriser sa gestion.

Maîtriser un véhicule taxi avec ses équipements spécifiques.

Connaitre la législation en vigueur du département

Connaitre son environnement géographique.

### Public concerné

Toute personne souhaitant passer l'examen

### Pré-requis

Pas de pré-requis

Maîtriser le Français oral et écrit

### Méthodes pédagogiques et techniques

Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation

- Apports des formateurs
- Diaporamas
- Mises en situation, tableaux, cartes, textes

### Moyens pédagogiques

Arrêtés nationaux et préfectoraux

Utilisation d'un ordinateur, vidéoprojecteur

Voiture équipée de double commande, d'un taximètre, d'un GPS et d'un Terminal de Paiement Electronique

## PREPARATION AU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI (CCPCT)

Répertoire Spécifique : RS5635

### Animation

Formateurs - experts métier - titulaires des diplômes dans la catégorie qu'ils enseignent

### Modalité d'évaluation

Contrôle des connaissances des candidats une fois par semaine

Examen blanc à mi-parcours

Examen blanc final-dernier jour de formation

### Evaluation de la formation

Feuilles de présence émargées par les stagiaires

Questionnaire de satisfaction à chaud.

Questionnaire de satisfaction à froid sous 9 mois.

### Validation de la formation

Certificat de réalisation

Attestation de suivi de formation continue d'une validité de 5 ans.

### Capacité d'accueil

Le nombre de stagiaires par session est de 10 minimum.

### Durée et modalités de la formation

**210 heures sur 30 jours** en centre de formation-  
Formation en présentiel  
*Pas de stage en entreprise*

### Horaires

8h30-12h00 / 13h00-16h30

### Calendrier 2023

#### Premier semestre:

Formation : 13 mars au 24 avril 2023

Examen d'admissibilité : 25 avril 2023

#### Second semestre:

Formation : 18 septembre au 27 octobre 2023

Examen d'admissibilité : 31 octobre 2023

### Lieu de déroulement de la formation

#### Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée

35 rue Sarah Bernhardt  
BP 75 - 85002 La Roche sur Yon

### Coût de la formation

**2 400.00 € TTC**

(NOS PRESTATIONS NE SONT PAS ASSUJETTIES A LA TVA)

Le candidat devra présenter son dossier complet au centre de formation 3 semaines avant le début de la formation.

### Contact

**Mme Patricia HOBE** – Responsable Administrative

Accueil physique au secrétariat:

Mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Coordonnées du secrétariat

Tél : 06.03.77.73.65 -- secretariatsdtv85@gmail.com

### Accessibilité

Le CFT85 est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap.

Contactez-nous afin d'étudier ensemble la faisabilité de votre projet.

**Monsieur Jean-Paul VERNAGEAU**

Responsable du centre de formation

Tél : 06.09.96.76.76 -- sdtv85@wanadoo.fr

## PREPARATION AU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI (CCPCT)

### REGLEMENTATION DU T3P

#### Connaître :

- la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers :
  - o taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
- la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
- les obligations générales relatives aux véhicules ;
- les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
- les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

### SECURITE ROUTIERE

#### Savoir :

- appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...);
- appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones dans les véhicules ;
- respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...);
- rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- savoir prendre en charge le passager et ses bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

#### Connaître :

- (et éviter) les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- les sanctions des infractions au code de la route
- la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;

## GESTION

Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :

- les obligations et documents comptables ;
- les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
- les principes de l'amortissement.

Connaître :

- les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU, SCOP...) ;
- les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- les différentes formalités déclaratives.
- la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.

Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ;

Comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)

## REGLEMENTATION LOCALE ET CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Connaître :

- le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- la réglementation locale en vigueur.

## REGLEMENTATION NATIONALE DE L'ACTIVITE TAXIS

Connaître :

- le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- le régime des autorisations de stationnement ;
- les règles de tarification d'une course taxi ;
- les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

*Gestion propre à l'activité de taxi :*

- connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
- connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.

## FRANÇAIS

Compréhension d'un texte simple ou des documents en lien avec l'activité des transports...

## ANGLAIS

Compréhension et expression en anglais au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues...

## CONDUITE

- Conduite et sécurité (respect du code de la route, souplesse de conduite, prise en charge et dépose des clients et leurs bagages)
- Relation client (présentation, accueil et prise de congé, vérification du véhicule avant et après la prestation)
- Construction de parcours et accompagnement touristique (élaboration et suivi du parcours, délivrance d'informations touristiques et pratiques, )
- Utilisation des équipements spéciaux, application de la tarification locale, facturation